

Accusé de réception en préfecture 095-219502804-20240702-2024-ARR-1704A-AR Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024

Adresse

Direction des Affaires Générales Service des élections D1.39.94.79.00 Arrêté n°1704/2024

## Arrêté du Maire portant sur la liste des Présidents des bureaux de vote aux Elections Législatives Scrutin du 07 juillet 2024 – 2ème tour

Le Maire de GOUSSAINVILLE, √u le Code électoral, √u le décret n° 2024-527 du 09 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale, √u les instructions du Préfet,

## **ARRETE:**

Article 1er: Les présidents des bureaux de vote pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale sont désignés comme suit :

Bureau		Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Téléphone	
BV1 - Mairie	Président	Abdelaziz	Hamida				
BV2 - Ecole Maternelle PASTEUR (1)	Président	Nesrine	Hajeje				
BV3 - Ecole Péri maternelle	Président	Hamza	Hammad				
BV4 - Salle du Vieux-Pays	Président	Christophe	Heilaud				
BV5 - Ecole Elém. Paul LANGEVIN (1)	Président	Sellé	Diallo				
BV6 - Ecole Anatole FRANCE (1)	Président	Isabelle	Pigeon				
BV7 - Ecole Elémentaire Germaine VIÉ (1)	Président	Abdelhalim	Boughaleb				
BV8 - Ecole Elémentaire Germaine VIÉ (2)	Président	Dogan	Karadavut		*		
BV9 - Ecole Jean JAURÈS	Président	Jean-Charles	Laville				
BV10 - Ecole SAINT-EXUPÉRY	Président	Christiane	Chevauché				
BV11 - Ecole Maternelle Gabriel PÉRI (2)	Président	Fatma	Bakhrouri				
BV12 - Ecole Elém. Paul LANGEVIN (2)	Président	Sonia	Yembou				
BV13 - Ecole Anatole FRANCE (2)	Président	Melsa	Ceylan				
BV14 - Ecole Yvonne de Gaulle	Président	Erdinc	Hanilce				

Bureau		Nom.	Prénom
BV15 - Ecole Maternelle PASTEUR (2)	Président	Ismail	Altinok
BV16 - Ecole Maternelle Jacques PRÉVERT	Président	Kadjidjatou	Doucouré
BV17 - Salle Paul ÉLUARD	Président	Eric	Savigny
BV18 - Salle Michel COLUCCI	Président	Jean-Marc	Lussot
BV19 - Centre de Loisirs Jules FERRY	Président	Pierre	Recco
BV20 - Ecole Elémentaire Moulin (1)	Président	Marwan	Chamakh
BV21 - Ecole Elémentaire Jacques PRÉVERT	Président	Ali	Bouazizi
BV22 - Ecole Elémentaire Moulin (2)	Président	Abdelwahab	Zigha

## irticle 2:

₋e Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de eux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ioussainville, le 02 juillet 2024

e Maire, bdelaziz HAMIDA



Le Maire soussigné, ATTESTE que le présent acte

- a été reçu en Sous-Préfecture le : 04.07.2024

- publié – notifié le : 04.07.2024

A Goussainville, le:

04.07.2024

Le Maire

Pour le maire Par délégation de signature, le Rédacteur Valérie HETUIN

Date de

Téléphone.

Adresse